

ARRETE DU MAIRE

2024.00021

Direction Séniors Solidarité
Nature **Composition Désignation**
Objet Modification de la liste des membres du Conseil Consultatif Séniors.

Notification le	
Signature, le cas échéant	

V I S A S

Le Maire de la Ville de Saint-Etienne,

VU l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°43 du 02 février 2015 portant sur la création du Conseil Consultatif Seniors, constitué de 30 membres,

VU l'arrêté n°2021.00124 du 27 aout 2021 fixant la liste des membres du Conseil Consultatif Séniors de la Ville de Saint-Etienne,

CONSIDERANT le remplacement de certains membres suite à des désistements,

A R R E T E

Article 1

L'arrêté n°2021.00124 du 27 aout 2021 désignant les membres du Conseil Consultatif Séniors est abrogé.

Article 2

Madame Nicole AUBOURDY, 18^{ème} Adjointe, est désignée Présidente du Conseil Consultatif des Seniors.

Article 3

Madame Maryse ZOFFO, Conseillère municipale déléguée, est désignée Présidente suppléante du Conseil Consultatif des Seniors.

Article 4

Monsieur Régis GONTHIER est désigné Vice-Président du Conseil Consultatif des Seniors.

Article 5

Sont désignés membres du Collège des Seniors du Conseil Consultatif des Seniors.

- Madame Marie-Thérèse TERRA,
- Madame Marie-France BARROUX,

- Madame Simone LIGNON,
- Madame Brigitte LE PETIT,
- Madame Josiane PEYROUX,
- Monsieur Michel LEGER,
- Monsieur Mathias ROBIN,
- Monsieur Robert SIGAUD,
- Monsieur Georges MALTERRE,
- Monsieur François RIBEYRON.

Article 6

Sont désignés membres du Collège des Personnes Qualifiées du Conseil Consultatif des Seniors.

- Monsieur Marcel TARRIER,
- Madame Boubakeur BERRADJ,
- Madame Giovanna FRANCAVILLA
- Monsieur Alain POULET,
- Monsieur Daniel ROURE,
- Madame Marie-Françoise DECERLE,
- Madame Françoise GERENTES,
- Madame Geneviève DELORME-LUC,
- Monsieur René FAGHEON,
- Madame Bernadette LANDON.

Article 7

Sont désignés membres du Collège des Etablissements d'Hébergement et des Clubs du Conseil Consultatif des Seniors.

- Madame Michèle STACHERA,
- Monsieur Gabriel BOUDAREL,
- Monsieur René LAZERT,
- Madame Monique PARNET,
- Madame Maryse POULARD,
- Monsieur André Jean MARTIN,
- Monsieur Jacques DREVON,
- Madame Jacqueline MICHEL,
- Monsieur Christian FERNANDEZ,
- Madame Margareth DUMAS.

Article 8

Cette désignation vaut pour la durée du mandat municipal en cours.

Article 9

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet lorsque les formalités de dépôt en préfecture et de publication auront été réalisées.

Article 10

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de la ville de Saint-Étienne dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier — 184 rue Duguesclin 69433 LYON — ou par le dépôt d'une requête sur le site www.telerecours.fr.

Saint-Étienne, le 25/04/2024
Le Maire

Gaël PERDRIAU